

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Saison 2023-2024**

Les adhérents à Gymnastique et Eveil Colmar Club (gymnastes, personnel d'encadrement, juges, membres du bureau), ainsi que les parents/familles des adhérents sont tenus de respecter le présent règlement.

## Comportement

Tout adhérent est tenu à:

- Respecter le personnel d'encadrement
- Respecter les autres adhérents

Les adhérents participant aux différentes activités organisées au cours de l'année représentent le Club, par conséquent un comportement exemplaire et sportif est exigé.

## Entraînement

Les cours s'adressent uniquement aux adhérents.

Une ou deux séances d'essai peuvent être autorisées, après validation par le personnel d'encadrement.

Tout adhérent est tenu de:

- Justifier de sa capacité physique et physiologique et devra fournir sans délais un certificat d'aptitude à la pratique de la gymnastique établi par un médecin.
- Respecter les horaires des cours (*en cas d'absence, une excuse orale ou écrite est demandée de la part du représentant légal de l'enfant*) et ne pas quitter le cours avant la fin de l'horaire sans autorisation.
- Porter lors des cours une tenue gymnique (justaucorps ou tenue de sport, cheveux attachés).



- Eviter le port de bijoux (collier, pendentif, bague, boucles d'oreilles trop grandes) et les enlever à la demande du personnel d'encadrement.
- Ne pas consommer de nourriture pendant les entraînements.
- Ne pas gaspiller, ni s'amuser avec la magnésie.
- Ne pas utiliser les agrès, sans autorisation:
  - avant le début des cours
  - après la fin des cours.
- Respecter le matériel et participer à la mise en place et au rangement de celui-ci.

Les parents sont tenus de venir rechercher leurs enfants dans la salle de gym à la fin du cours.

## Accès aux locaux

Sauf autorisation spécifique et exceptionnelle, la zone d'entraînement est réservée uniquement aux gymnastes et au personnel d'encadrement.

Le Club de gymnastique recommande aux adhérents de ne pas apporter d'objets de valeur ou des appareils pouvant susciter la convoitise. Le Club ne pourra être tenue responsable en cas de vol dans les vestiaires, sur la zone d'entraînement ou en compétition.

Tout adhérent est tenu de:

- Respecter la propreté de la zone d'entraînement, des toilettes et du vestiaire.
- Participer au rangement du matériel à la fin des cours.

## Activités hors entraînement

La participation aux différentes activités organisées au cours de l'année (spectacle, concours, stages...) est basée sur le volontariat.

Les dates et horaires de ces différentes activités seront signalés par affichage et/ou par note informative.

Tout adhérent inscrit à une de ces activités devra respecter son engagement.



En cas d'absence non justifiée, sans motif valable ou non signalée à temps, le Bureau pourra demander au gymnaste ou à ses responsables légaux le remboursement des droits d'inscriptions ou le montant des pénalités éventuellement dues à cette absence.

## Justaucorps et tenue du Club

Le justaucorps du Club est en vente pour toutes les sections, au tarif neuf ou occasion (renseignements auprès du personnel d'encadrement).

Le justaucorps du Club ou la tenue masculine du Club peuvent être prêtés lors des différentes compétitions, au tarif de 5€ par compétition. Le lavage sera effectué par le Club.

Un manquement au présent règlement pourra entraîner un avertissement à l'égard du contrevenant et de ses responsables légaux.

Après trois avertissements oraux puis écrits, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourront être prononcées par le Bureau.